



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

NRéf. : SGal SC/CC/CH

Paris, le 7 octobre 2008

Monsieur Mark SHERRINGHAM  
Conseiller auprès du Ministre  
de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle,  
75357, Paris SP 07

Monsieur le Conseiller,

La proposition du SNEP concernant le CAPEPS comprend, comme vous le savez, 5 épreuves : 2 d'admissibilité, 3 d'admission. C'est le nombre actuel. Vous nous demandez, à la fois pour des raisons d'affichage « commun » à tous les concours et pour des raisons de coût (à notre sens injustifiable sur un sujet qui engage autant l'avenir de l'École), mais aussi pour « ne pas tout évaluer » et laisser les masters prendre place dans le dispositif que vous présentez, de réfléchir à un concours à 4 épreuves.

Une des propositions (anonyme ?) qui a été faite au ministère montre bien la difficulté de l'opération : le calage sur 4 épreuves consiste pour l'EPS à supprimer la dissertation sur histoire, épistémologie... (écrit 1 actuel) et un oral, c'est-à-dire deux épreuves « professionnalisantes » qui caractérisaient des acquis, certaines avancées de la discipline dans ce domaine ! Un comble lorsque l'on sait que le ministère propose d'inclure ces deux dimensions dans l'ensemble des CAPES. Nous sommes dans cette hypothèse victimes d'une tentative formelle et aveugle de standardisation menacée d'une double peine. Une autre alternative consisterait, vous nous l'avez laissé entendre, à supprimer l'épreuve de spécialité ou l'épreuve de polyvalence dont le couplage actuel constitue, avec l'actuel écrit 2, le cœur du métier, soit l'expertise dans l'enseignement des APSA. De plus, puisque vous rajoutez une dimension (connaissance du système éducatif qui pourrait même être une « épreuve commune à tous les concours » !), c'est de toute façon deux épreuves qu'il faudrait supprimer par rapport à l'existant.

Votre proposition s'inscrit aussi dans d'autres contraintes : une nouvelle épreuve qualifiée « connaissance du système éducatif » à l'oral et deux épreuves écrites à l'admissibilité. Cela fait beaucoup d'injonctions. Au bout du compte, si l'on vous suivait, il ne reste rien à discuter, à part peut-être le libellé des épreuves. L'élagage que vous proposez dans ce cadre n'est, pour le SNEP, pas raisonnable, d'autant qu'il ne comprend aucun engagement, aucune garantie pour la suite des opérations et de la négociation.

En effet l'ensemble de ces contraintes pose beaucoup de problème de cohérence, et bute sur 2 écueils spécifiques à notre discipline :

- Actuellement la notion de « disciplinaire » en EPS n'a pas de réalité universitaire. C'est le CAPEPS qui fonde la discipline scolaire. Ce qui fait la discipline, c'est un ensemble d'éléments qui sont actuellement distribués dans les différentes épreuves. D'une certaine manière, diminuer le nombre d'épreuves tend à diminuer aussi les exigences disciplinaires.
- Nous n'avons pas de diplômes universitaires « EPS » et encore moins dans le processus de masterisation, de master « disciplinaire Staps ». Les STAPS ne se superposent pas à l'EPS, pire les réformes successives ont même accentué le décalage entre discipline universitaire et

discipline scolaire, opérant ainsi un véritable renversement de l'histoire de nos formations. On peut même dire que la logique de ces dernières années a consisté à diversifier l'offre de formation en STAPS. Nous n'avons donc actuellement aucune garantie, comme dans d'autres disciplines, que ce qui ne sera pas évalué dans le cadre des concours le sera dans le cadre des masters. C'est même à l'inverse en concevant des concours exigeants que nous faciliterons l'émergence de masters pertinents.

A la question que vous nous avez posée : pouvez-vous bâtir un concours intelligent à 4 épreuves, avec l'ensemble des contraintes citées plus haut, **nous répondons non**. Ceux qui répondraient oui avaliseraient une évaluation et donc une formation tronquée, dont encore une fois nous n'avons pas la garantie qu'elle sera « complétée » par la formation en Master. Ceux qui répondraient oui, ou bien ne connaissent rien à notre discipline, ou bien s'en moquent totalement. En tant qu'organisation représentative à plus de 83% des enseignants d'EPS, le SNEP n'a aucune raison de faire courir ce danger à la discipline et au métier d'enseignant d'EPS, donc à la capacité qu'a l'Ecole d'apporter une contribution déterminante au développement et à l'évolution des pratiques sportives et artistiques dans notre société.

**Par contre**, si nous avons la latitude de fixer la nature des épreuves à l'admission en particulier et jouer sur l'agencement des unes par rapport aux autres, et de plus si nous pouvons avoir une conception « intégrée » de l'épreuve « connaissance du système éducatif », donc modifier certaines contraintes citées plus haut, **alors nous pouvons peut-être répondre oui** et nous ferons une proposition dans ce sens.

La place des pratiques et d'une réflexion autour des APSA sont pour nous déterminantes. Les 2 épreuves de spécialité et de polyvalence se complètent, nous le rappelons, c'est un cœur de formation. Un domaine de connaissance approfondi, qui garantit que le futur enseignant maîtrise parfaitement les données pratiques et théoriques d'une APSA, une méthodologie, une réflexion transposables à d'autres APSA. Un domaine « polyvalent » permettant de garantir que l'enseignant maîtrise les activités les plus couramment programmées et leurs conditions d'appropriation dans les collèges et lycées. Les deux sont nécessaires à la construction d'une professionnalité répondant aux exigences concrètes de notre enseignement. En STAPS actuellement, pratiquement aucun master ne propose de pratique physique et n'a fait le choix d'une formation scientifique de nature technologique autour. Supprimer une de ces deux épreuves revient quasiment à supprimer la formation attenante.

Les deux écrits, ou du moins les préoccupations des 2 écrits actuels, sont aussi incontournables : chacun représente un volet important de la qualité attendue de l'enseignant, avec la capacité à dissenter, c'est-à-dire analyser, problématiser, expertiser, un sujet ou un cas et exposer son point de vue. C'est, nous semble-t-il, une exigence liée aux attentes que l'on doit avoir d'un fonctionnaire de rang A. Nos écrits, certes avec des insuffisances tentent de permettre à un enseignant de s'inscrire dans l'histoire de la discipline, de savoir d'où elle vient, de comprendre les enjeux qui ont été et sont les siens et de pouvoir en comprendre les mécanismes, les logiques en faisant appel à des connaissances scientifiques.

Enfin, l'enseignant doit avoir construit des connaissances pratiques et théoriques, sur leur articulation dans les apprentissages des APSA programmées, sur les savoirs et savoir-faire concrètement en jeu dans la transmission. Ces connaissances sont aujourd'hui sollicitées dans différentes épreuves du concours. Elles pourraient aussi faire partie de l'ensemble que le ministère appelle « professionnel ».

A cela s'ajoute donc la connaissance du système éducatif qui nous semble aussi une nécessité, à condition qu'elle ne soit pas évaluée n'importe comment et ne constitue pas une épreuve formelle. En effet, nous souhaitons que ce soit fait de façon « intégrée », c'est-à-dire en étant en phase avec les besoins disciplinaires. Sinon nous prenons le risque d'un bachotage inintéressant. Pour ce qui nous concerne par exemple, il y a des spécificités liées à notre statut, à la place du sport scolaire, à l'enseignement des APSA, aux questions de sécurité qu'évidemment, les autres enseignants n'ont pas.

Une fois ceci posé, nous avons les ingrédients, pas encore de schéma de concours. La première contrainte (2 épreuves d'admissibilité et 2 épreuves d'admission) a une répercussion importante sur le recrutement : comment s'assurer que l'on n'a pas éliminé à l'admissibilité des étudiants qui, au bout du compte, se révéleront plus capables que d'autres ? Dans nombre de disciplines, on cherche ici à valider le disciplinaire notamment. Les propositions qui suivent en annexe cherchent le meilleur compromis possible pour que la réforme ne se traduise pas par une dégradation.

Vous nous avez demandé de travailler « comme vous », c'est-à-dire le week-end, dans l'urgence. Nous l'avons fait parce que nous avons l'EPS « au cœur ». Nous avons essayé de faire une proposition finale qui rentre dans votre cadre, mais oblige une épreuve d'admissibilité spécifique.

Pour résumer notre position : 5 est le nombre raisonnable d'épreuves pour couvrir ce que l'Etat doit s'assurer pour recruter un enseignant d'EPS. Si votre politique vous amène à mettre tous les concours à 4 épreuves, ce qui ne serait pas selon nous une bonne chose, il est impératif qu'a minima il respecte le schéma ci-dessous.

Nous espérons que vous tiendrez compte du sérieux de nos arguments et de notre expertise sur cette question, et que le défi que vous nous avez lancé n'était pas biaisé. Nous demandons aussi et par avance de faire partie du groupe des experts qui ensuite travailleront sur le libellé des épreuves. Notre représentativité incontestable, notre expertise doivent être prises en compte. Nous sommes par ailleurs en mesure de faire des propositions d'universitaires et de formateurs qui pourraient participer à ce groupe.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller, à l'expression de notre considération distinguée.



Serge CHABROL  
Secrétaire général



Christian COUTURIER  
Responsable national

---

## Annexe : Capeps à 4 épreuves

### Admissibilité

Une épreuve écrite qui réunisse les 2 écrits actuels : les fondements historiques sociaux et culturels de l'EPS, les connaissances scientifiques nécessaires à l'optimisation de l'apprentissage en milieu scolaire que nous souhaitons voir évoluer. Nous pouvons faire des propositions de libellé. Le sujet proposé, le programme, orienteraient le type de l'écrit de l'année. L'étudiant devrait être formé sur l'ensemble pour réussir.

Une épreuve dite « de spécialité », comprenant une épreuve sportive ou artistique vérifiant le niveau d'excellence physique du candidat, et un entretien pour l'interroger sur une connaissance anthropotechnique approfondie de l'activité, incluant les connaissances d'ordre historique et épistémologique, et visant une compétence didactique sérieuse.

Ces deux épreuves permettraient alors de sélectionner ceux qui maîtrisent l'écrit et les bases scientifiques et qui maîtrisent au moins une APSA de façon approfondie (théorie et pratique).

### Admission

Il s'agit maintenant de classer les meilleurs en prenant en compte les contraintes scolaires de l'EPS tout en continuant à former à travers le concours.

Un enseignant doit connaître les activités les plus communément enseignées. Nous proposons donc une épreuve de « polyvalence », avec une partie pratique et une partie entretien. L'entretien porte sur les programmes disciplinaires, les mises en œuvres (pédagogiques et didactiques), la mise en place de programmations adaptées, de cycles d'apprentissage et de dispositifs d'évaluation... et s'appuie sur le ou les stages réalisés dans le cadre des études.

Nous proposons enfin une autre épreuve orale sur la connaissance générale du système éducatif, de ses enjeux en partant des spécificités institutionnelles de la discipline (en tout cas pour ce qui nous concerne puisque nous avons un statut particulier, et le sport scolaire).

Voilà donc un schéma sur 4 épreuves qui préserve les équilibres.